

« La forêt privée est sur la voie de service »

- Rénald Bernier, président de RESAM

PIERRE-YVON BÉGIN

QUÉBEC - Le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier (RESAM) juge que le projet de loi 57 sur l'occupation du territoire forestier néglige l'apport de la forêt privée. Nouveau président de RESAM, Rénald Bernier juge que la mise aux enchères et les contrats d'aménagement constituent des assises solides pour un nouveau régime forestier. RESAM soutient toujours un renforcement du principe de résidualité, réclamant par ailleurs la clarification des rôles en forêt privée.

« La forêt privée est sur la voie de service. On est extrêmement déçus de voir qu'on ne reconnaît pas le potentiel de la forêt privée », a déclaré Rénald Bernier en commission parlementaire mardi dernier. Rassuré par la création d'un comité sur la forêt privée, le président de RESAM presse Québec de revoir tous les paramètres de la forêt privée, à temps pour le printemps prochain.

Directeur général de RESAM, Marc

Beaudoin a pour sa part expliqué que le mécanisme de vente de bois aux enchères par un bureau de mise en marché du bois devrait prévoir des périodes d'arrêt. Ces interruptions de vente du bois de la forêt publique, dit-il, laisseraient des fenêtres pour écouter le bois de la forêt privée.

« Il y a des périodes où la demande pour le bois est plus forte, indique-t-il. Par cette rareté, entre guillemets, pour les bois de la forêt publique, on vient d'intéresser les acheteurs à aller s'approvisionner en forêt privée. »

La ministre Normandeau a paru sceptique quant à ce mécanisme, demandant sur quelle hypothèse il reposait. Marc Beaudoin a réclamé des expériences pilotes pour en faire la démonstration, disant que des enchères ont été tenues en Outaouais. L'accès aux garanties d'approvisionnement en forêt publique par les entreprises devrait être autorisé seulement lorsqu'un volume suffisant aurait été acheté en forêt privée.

« Le bois de la forêt privée, affirme-t-il, a beaucoup d'avantages et on pense qu'on est capables de tirer notre épingle du jeu. On doit pouvoir utiliser les mécanismes dans le respect de la loi de la mise en marché des produits agricoles et forestiers. On veut utiliser les mécanismes de mise aux enchères qui vont être développés en forêt publique. On va avoir un intérêt, parce qu'on pense que, pour des bois qui ne sont pas soumis à une agence centrale de vente, quand on va les comparer avec le bois de la forêt publique, on va voir une différence, on va avoir un avantage. »

En ce qui concerne les rôles des différents partenaires en forêt privée, RESAM estime qu'il devrait avoir le champ libre dans les travaux d'aménagement. En 1995, rappelle Marc Beaudoin, l'ensemble des partenaires souhaitait le retrait des syndicats et offices de l'aménagement forestier.

« La réalité nous rattrape », constate Marc Beaudoin. Il demande à Québec de limiter les syndicats et offices de produc-



PHOTO : PIERRE-YVON BÉGIN/TCN

Nouveau président de RESAM, Rénald Bernier a présenté le point de vue des sociétés d'aménagement forestier. Secondé par Marc Beaudoin, directeur général, il réclame le retrait des syndicats et offices de producteurs forestiers des travaux d'aménagement.

teurs à la mise en marché, réservant l'aménagement et la production de façon regroupée aux agences.

« Ce qu'on veut, précise-t-il, c'est d'être capable de regrouper les volumes qui nous sont remis par les syndicats. Pour ce qui est de la mise en marché, il n'est pas question d'en prendre une part, quelle qu'elle soit. »

*à la Terre de Chez nous
1^{er} octobre 2009*